



DEC200220SGCN

Décision modifiant la décision n° 170721SGCN du 23 février 2017 relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique

Le Président-directeur général,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu, le décret n° 91-179 du 18 février 1991 relatif au fonctionnement des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 13 juillet 2016 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, la DEC130387SGCN du 15 février 2013 modifiée relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la DEC132220DAJ du 15 juillet 2013 portant nomination de Mme LABASTIE (Marie-Claude) aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la DEC162080SGCN du 22 septembre 2016 relative au règlement intérieur des sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la DEC18017DAJ du 18 JANVIER 2018 portant délégation de signature à Mme LABASTIE (Marie-Claude), Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Madame Daniela POPA, Chargée de recherche, est nommée membre du bureau de la section 25 – « Neurobiologie moléculaire et cellulaire, neurophysiologie », en remplacement de Monsieur Hirc GURDEN démissionnaire.

Art. 2 – L'article 1 de la décision du 23 février 2017 susvisée est modifié comme suit :

Les mots « Monsieur Hirc GURDEN et Madame Marie-Claude POTIER » sont remplacés par les mots « Madame Daniela POPA et Madame Marie-Claude POTIER »

Art. 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 23-JANVIER-2020

Antoine PETIT

*Pour le président-directeur général et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Marie-Claude LABASTIE